

niort agglo
Agglomération du Niortais

SCHEMA CYCLABLE

VILLE DE NIORT

Calendrier – Adoption du Schéma et de la programmation



Sept. 2022

Déc. 2022

Mars 2023

CONSOLIDATION DES ITINERAIRES CYCLABLES

CONCERTATIONS INDIVIDUALISEES POUR LA PROGRAMMATION

PHASE OPERATIONNELLE

ADOPTION DU SCHEMA
DIRECTEUR CYCLABLE ET DE LA
PROGRAMMATION

VALIDATION DU LANCEMENT
DES ETUDES
PREOPERATIONNELLES

Détails :

- Etudes **pré-opérationnelles** sur les itinéraires ou aménagements ponctuels complexes,
- Etude de **maitrise d'œuvre** pour les itinéraires sans complexité particulière (via notamment l'accord cadre à bon de commande de l'agglomération du niortais),
- Etude de **jalonement**.

La co-construction du Schéma



Le Schéma sur les 40 communes

- **Travail en ateliers** les 30/06/2021 et 02/06/2022 avec les référents mobilité pour coconstruction du réseau cyclable de demain :
 - identification des enjeux de desserte et consolidation des itinéraires permettant d'y répondre,
 - identification des grandes actions à entreprendre afin d'aménager un réseau continu et sécurisé,
 - premières pistes de priorisation.
- **Concertation personnalisée avec chaque commune** depuis septembre 2022 avec chaque commune afin de déterminer la programmation :
 - Selon les souhaits politiques des élus communaux,
 - Selon les capacités financières des communes à court terme (2023-2026), moyen et long terme (au-delà du mandat actuel).

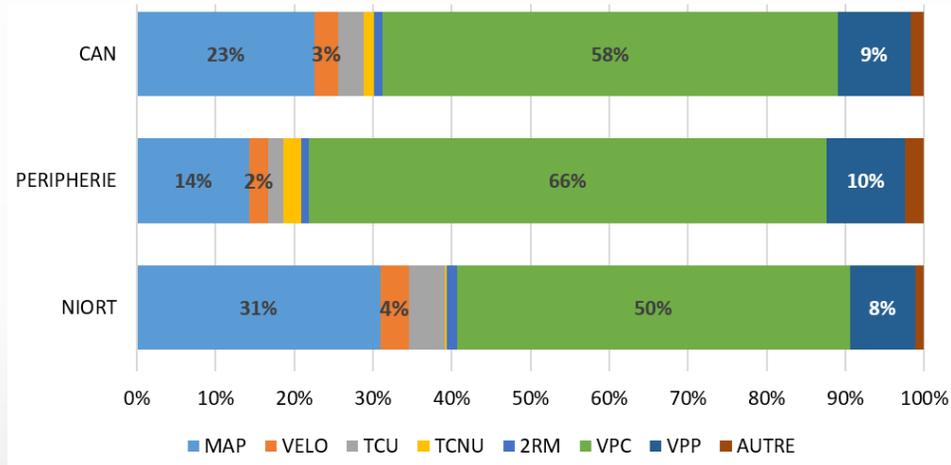
Le travail spécifique sur Niort

- **Réunion du vendredi 30/04/2021 :**
 - présentation de la méthodologie de travail Ville de Niort/ Agglomération du Niortais,
 - propositions de hiérarchisation du réseau viaire,
 - propositions d'itinéraires cyclables.
- **04/2021 – 09/2022 : travail sur des propositions d'actions opérationnelles sur les itinéraires communautaires,**
- **Septembre 2022 :**
 - Consolidation des itinéraires identifiés sur Niort et des actions proposées,
 - Priorisation des actions pour une mise en place rapide.
- **Depuis Mars 2023 :** alimentation de la programmation de l'Agglomération par le travail de programmation opérationnelle dans le mandat de la Ville de Niort.

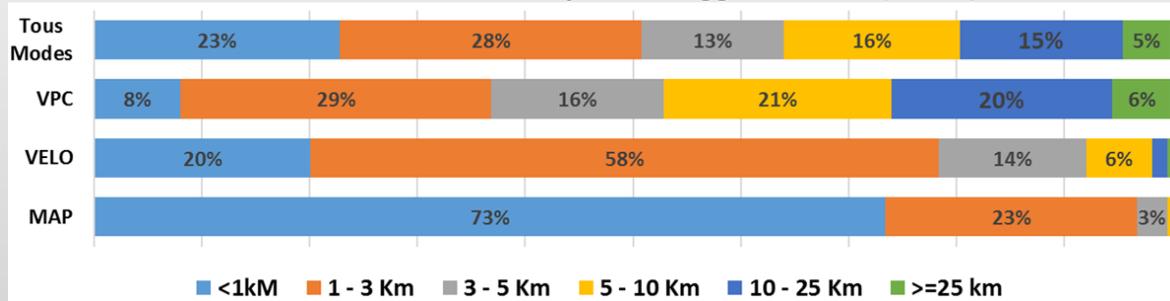
Schéma cyclable de l'agglomération

Diagnostic

Les habitants se déplacent en moyenne entre 4 et 5 fois par jour.



Parts modales des trajets sur l'Agglomération (EDVM)



Répartition des déplacements par distance et modes (EDVM, 2016)

Un territoire mobile où la voiture prédomine :

- Un territoire plutôt mobile avec plus de 4 déplacements par jour en moyenne,
- Une utilisation de la voiture largement majoritaire et un territoire fortement motorisé,
- Une part modale du vélo sur Niort (4%) légèrement supérieure à celle de l'Agglo (3%).

Un usage du vélo à géométrie variable :

- Utilisation au quotidien principalement à Niort et sur les communes du cœur d'agglomération,
- Usage plus faible mais variable sur les communes hors cœur d'agglomération qui concerne principalement les élèves scolarisés et les personnes âgées,
- Fort usage touristique et de loisirs sur les communes du Marais Poitevin.

De fortes possibilités de développer l'usage du vélo :

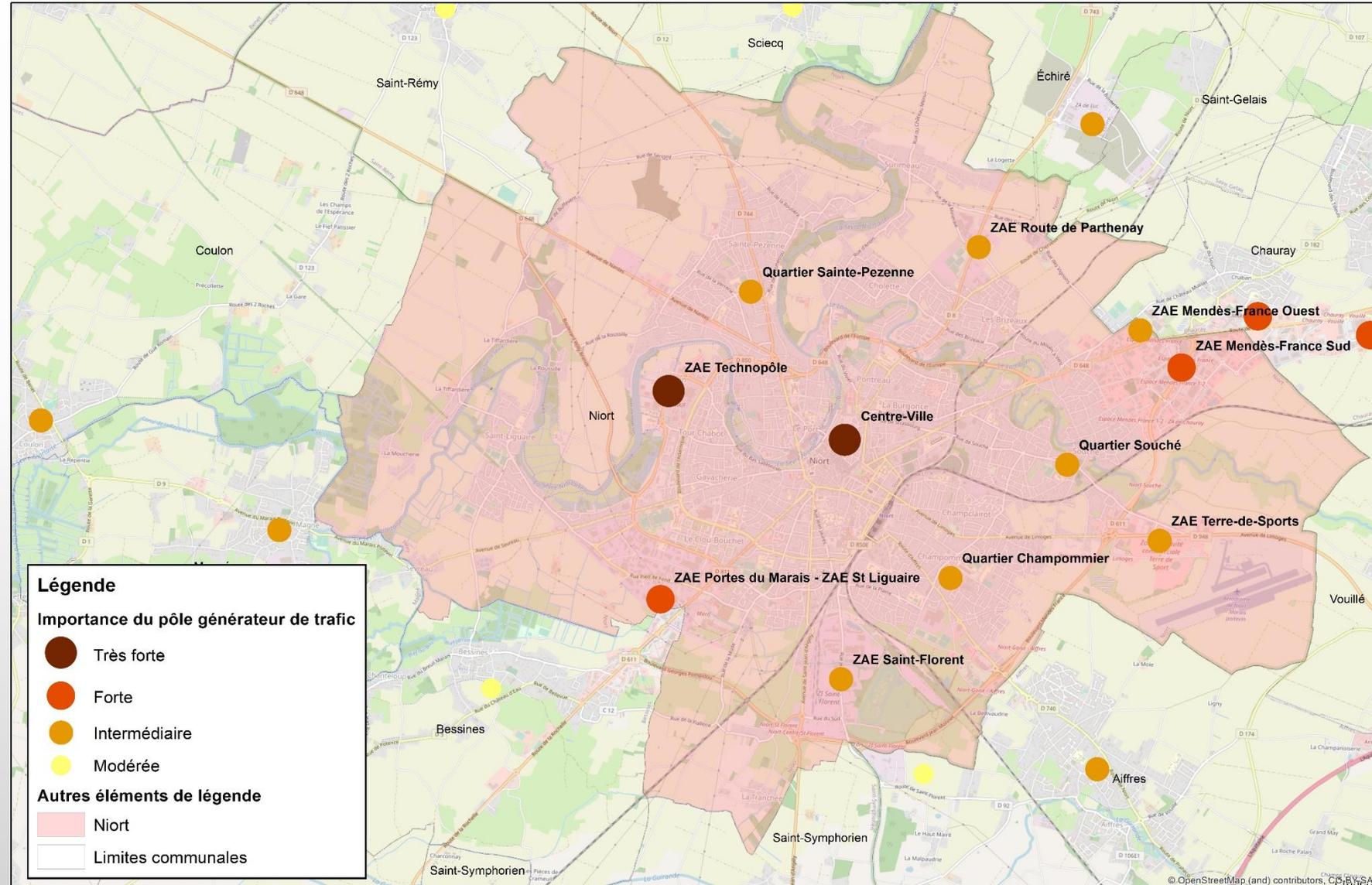
- Une forte proportion de déplacements de courte distance actuellement effectués en voiture : la moitié des déplacements sur l'Agglo sont inférieurs à 3 km et 64% sont inférieurs à 5km.
- Un territoire relativement plat avec des conditions climatiques plutôt clémentes.
- Une prise de conscience globale des problématiques de développement durable par la population.

Schéma cyclable de l'agglomération

Pôles Générateurs de Trafic – Zoom sur Niort

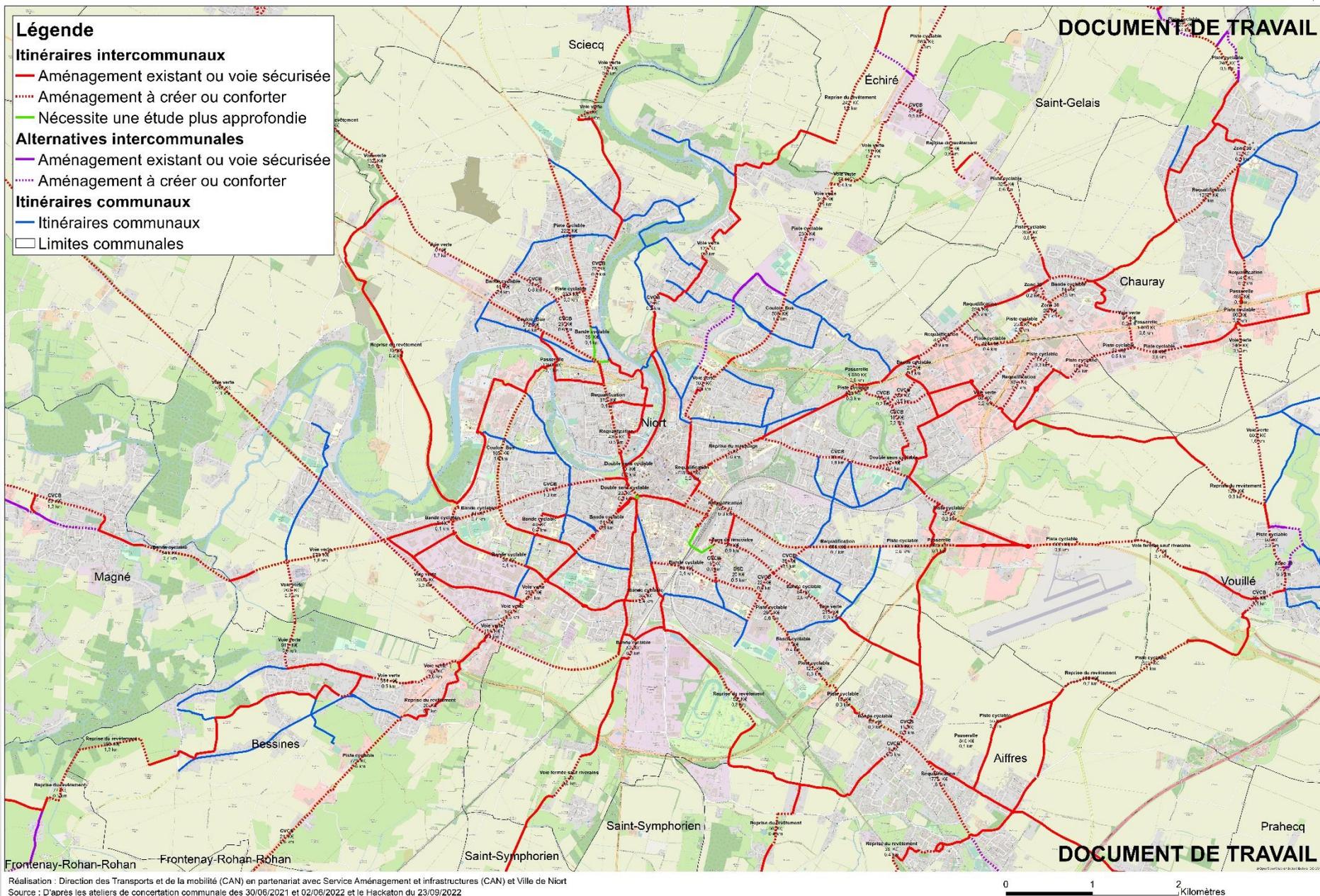
Un pôle générateur de trafic est un périmètre qui regroupe (alternativement ou cumulativement) :

- Une ZAE,
- Une commune du cœur d'Agglo ou une commune d'équilibre (SCOT),
- Un établissement scolaire secondaire ou supérieur,
- Une gare ou halte ferroviaire.



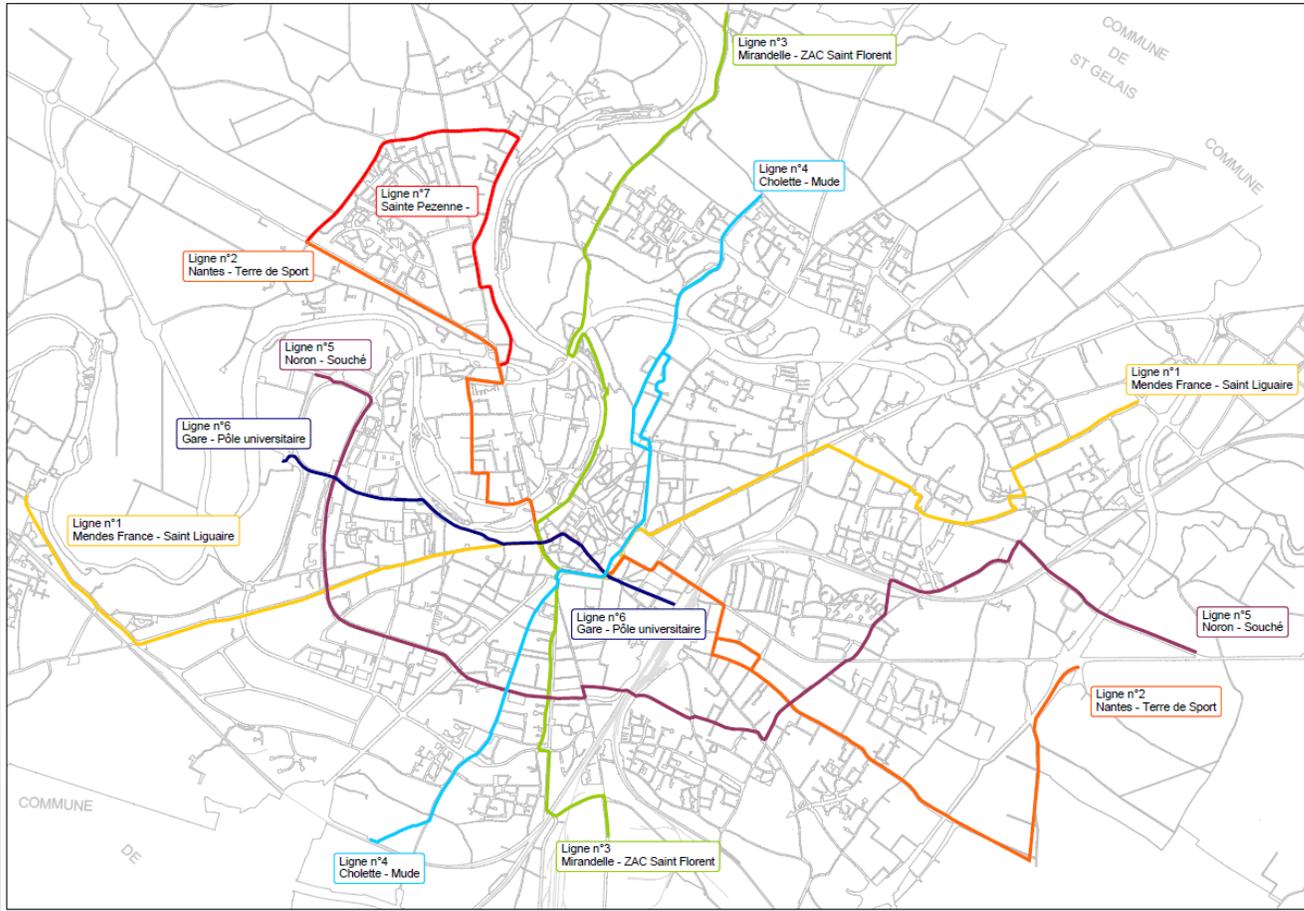
Le réseau cyclable niortais inscrit au Schéma directeur cyclable

- 103 km d'itinéraires cyclables communautaires identifiés à Niort dont environ 54 km à créer.
- 34 km d'itinéraires communaux.



DEFINIR DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT PARTAGES

Les Lignes cyclables apaisées



□ Une ligne cyclable apaisée est un itinéraire destiné aux vélos et EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) et ne subissant aucune discontinuité de signalisation. Elle permet de relier deux points de manière apaisée soit de manière centrale (itinéraire centripète), soit de manière périphérique.

- Une ligne cyclable doit être complète
- Disposant d'une signalisation réglementaire mais également visuelle.
 - Communiquée dans les outils numériques (site officiel de la ville de Niort a minima et autre dispositif numérique).

DEFINIR DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT PARTAGES

Adapter les itinéraires aux publics visés par le Schéma Cyclable

- ❖ Les résidents de l'agglomération pour les déplacements quotidiens : domicile / travail et domicile / école ou activités
- ❖ Les résidents de l'agglomération pour les loisirs (promenades)

Connecter prioritairement les quartiers avec le centre ville sous forme de « lignes cyclables » centripètes

Amorcer également des « radiales » : « lignes cyclables » périphériques qui dirigent vers le centre –ville)

Garantir des aménagements cyclables continus

Assurer la lisibilité des itinéraires

- ❖ Attribuer un numéro à chaque « ligne cyclable » et un nom en lien avec l'itinéraire

Proposer des aménagements sécurisés

Ne pas encombrer davantage l'espace public

- ❖ Privilégier les marquages au sol plutôt que la signalisation verticale

Se limiter à la signalisation imposée par la réglementation

Eviter de multiplier les panneaux de jalonnement

- ❖ Coordonner la signalisation directionnelle et signalétique vélo (Ville /Agglo)
- ❖ Définir une information adaptée et homogène
- ❖ Informer sur les temps de parcours en fonction du mode de déplacement
 - Vélos classiques
 - Vélos à assistance électrique et autres Engins Particuliers de Déplacement Motorisés

Mettre à la disposition des usagers, une cartographie à jour des lignes cyclables et itinéraires de liaisons au format numérique

□ Le projet

- ❖ Aménager les «lignes cyclables», identifier les itinéraires alternatifs qui permettent d'assurer la continuité des déplacements actifs
- ❖ Référencer sur les «lignes cyclables» et les rues adjacentes, les interventions simples à mettre en œuvre et qui peuvent être réalisées immédiatement :
 - 2023 : Travaux de marquages au sol, by-pass cyclable fonctionnel, praticabilité des accotements, partage de trottoir lorsque l'emprise le permet, aménagements provisoires, ...
 - 2024 : Réalisation de petits aménagements sur des tronçons plus contraints et qui nécessitent des études plus techniques (aménagements comportant de petites modifications de la géométrie par le déplacement de bordures ou la modification d'emprises, la réalisation de plateaux, voire la nécessité de procéder à des expérimentations)

□ L'enjeu

- ❖ Concrétiser directement sur le terrain à l'intention de la population la « volonté de faire » par des actions concrètes, immédiatement réalisables

□ L'objectif

- ❖ Apporter une réponse à court terme et concrète à la population sans attendre la réalisation de travaux conséquents de requalification des grands axes ou d'aménagement plus conséquents qui nécessite des études préliminaires, ainsi que de la concertation et qui ne pourront s'inscrire que dans une programmation pluriannuelle

□ Planification

- ❖ Premiers travaux dès le 2^{ème} trimestre 2023 par la réalisation d'un jalonnement au sol (peinture) et des marquages afin d'améliorer la sécurité (sas vélo, matérialisation des traversées et trajectoires, ...)

TYPOLOGIE DES TRAVAUX ENVISAGES SUR 2023

❑ MISE EN OEUVRE

❖ Première phase de travaux : dès 2023

Marquage des sections de la « ligne cyclable » lorsque celle-ci peut être traitée immédiatement sans modifier la géométrie de la chaussée et des trottoirs

Réalisation de jalonnements empruntant un itinéraire alternatif, lorsque la « ligne cyclable » ne peut être traitée simplement sans modifier la géométrie de la voie, afin d'assurer une continuité cyclable immédiate.

Ces travaux peuvent s'accompagner de la mise en place de nouvelles zones 30 ou de rencontre.

TRAVERSEES CYCLABLES



SAS CYCLE



MARQUAGES PROVISOIRES



BY-PASS CYCLABLES PROVISOIRES



CHAUCIDOU



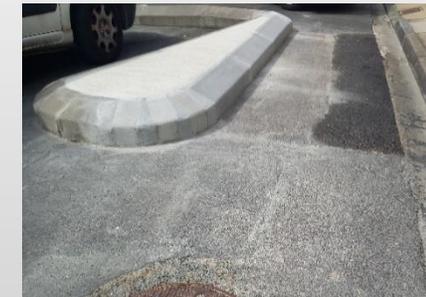
MATERIALISATION TRAJECTOIRES



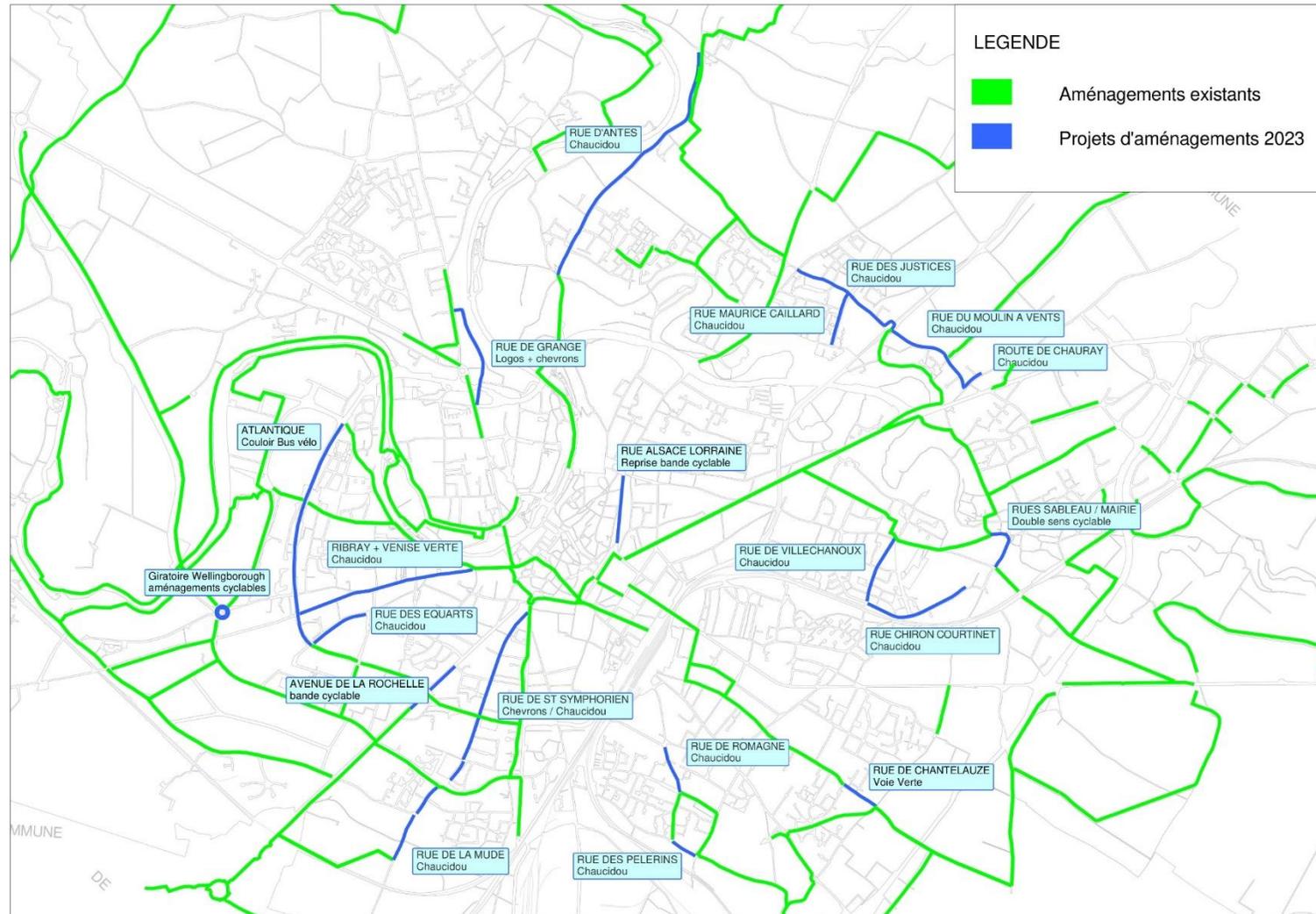
PARTAGE TROTTOIRS EN DISTINGUANT LES USAGES



BY-PASS CYCLABLES SOMMAIRES

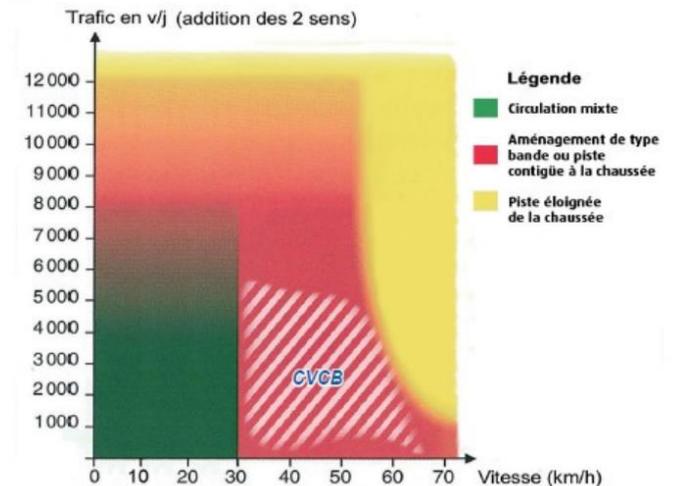


PROGRAMMATION 2023

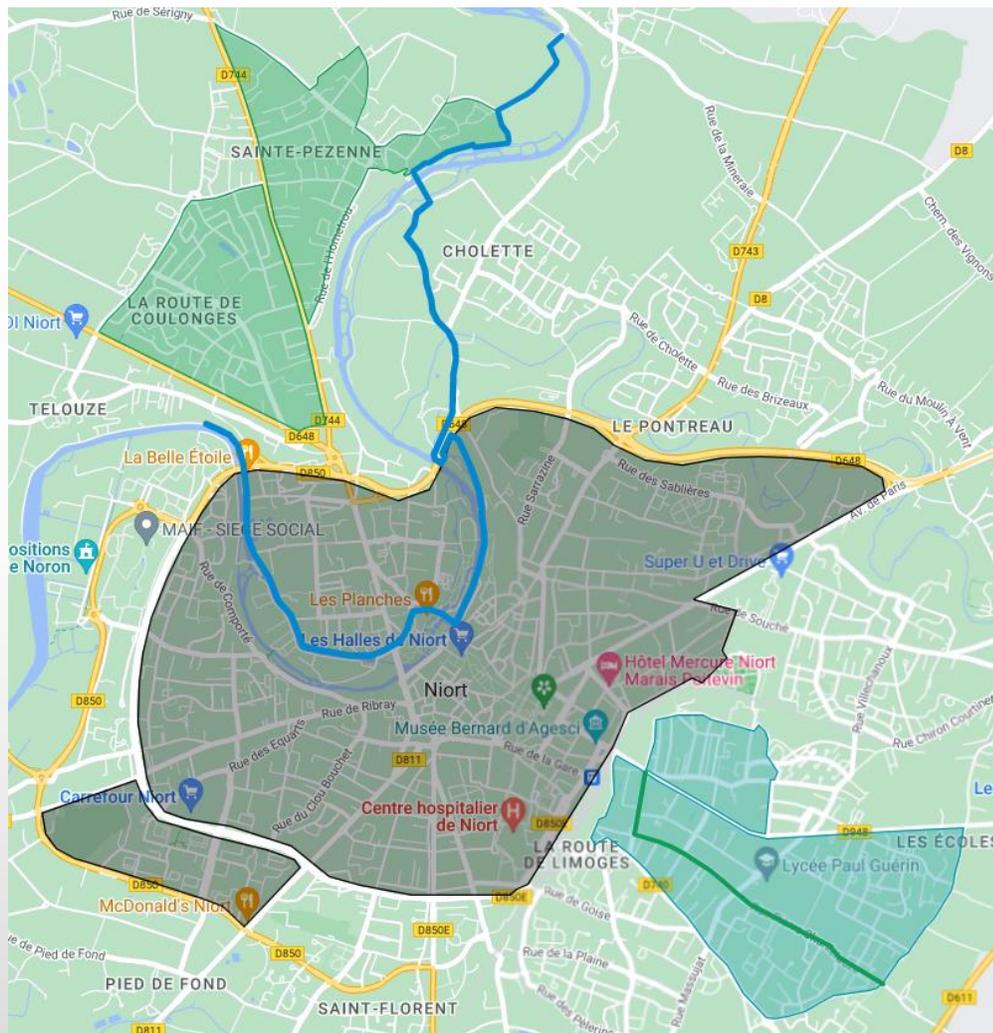


☐ Privilégier la réalisation de continuités cyclables et sécurisées

Soit + 12 km de marquages et jalonnements



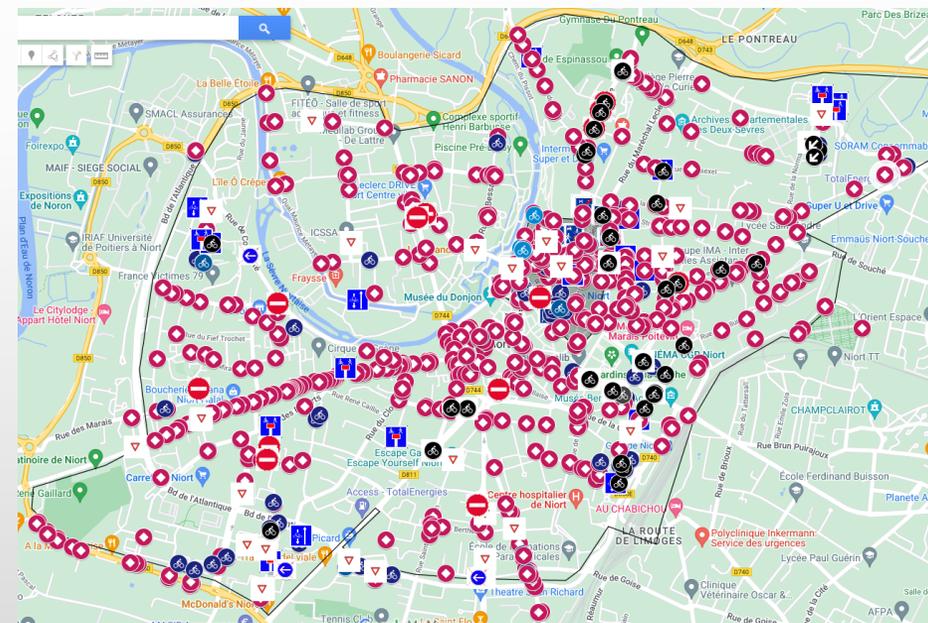
POURSUIVRE LA REFLEXION SUR LES ZONE 30



VILLE DE NIORT

niort agglo
Agglomération du Niortais

- Travail sur les zones apaisées avec les Conseils de Quartier
- Améliorer la lisibilité des zones 30 et de rencontre
- Supprimer la signalisation inutile (600 panneaux)



TYPOLOGIE DES TRAVAUX ENVISAGES SUR 2024

❑ MISE EN OEUVRE

- ❖ Petits aménagements cyclables qui modifient légèrement la géométrie de la chaussée / trottoir / accotement afin d'améliorer et de sécuriser les déplacements cyclables et d'assurer une continuité cyclable à court terme.
Ces travaux peuvent s'accompagner de la mise en place de nouvelles zones 30 ou de rencontre.

BY-PASS CYCLABLES ELABORES



ELARGISSEMENT TROTTOIRS



AMENAGEMENTS PISTES SECURISEES



NUMEROTAGE DES « LIGNES CYCLABLES »



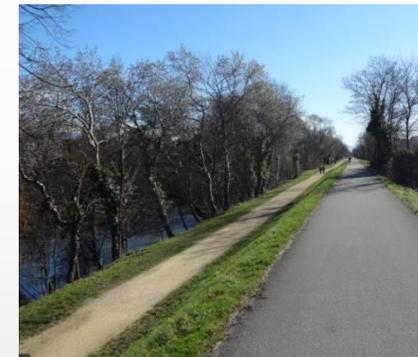
AMENAGEMENTS TROTTOIRS PARTAGES PIETONS / VELOS



ACCOTEMENTS PARTAGES PIETONS / VELOS



AMENAGEMENTS EN STABILISES DES ACCOTEMENTS



AMENAGEMENTS VOIES VERTES



ORGANISATION OPERATIONNELLE MISE EN ŒUVRE A MOYEN TERME

*Lancement d'une étude pré-opérationnelle
afin d'aménager les « lignes cyclables »*

❑ Le projet

- ❖ Lancer une étude pré-opérationnelle plus globale et qui intègre les différentes composantes de l'espace public, afin de :
 - intégrer le vélo dans l'aménagement futur des « lignes cyclables » structurantes identifiées
 - relier les quartiers au centre ville le plus directement

❑ L'objectif

- ❖ Hiérarchiser les enjeux afin de proposer un aménagement qui réponde au mieux aux attentes de tous les usagers de l'espace public
- ❖ Définir une programmation financière et pluri-annuelle pour la création de « lignes cyclables » structurantes sur les grands axes

❑ Planification

- ❖ Etudes pré-opérationnelles afin de préfigurer les futures « lignes cyclables » et opérationnelles : 2023 /2024
- ❖ Travaux : 2025 et suivantes

❑ Méthodologie

- **Réalisation d'un diagnostic qui prend en compte toutes les composantes de l'espace public**
 - ❖ Typologie urbaine
 - ❖ Fonctions urbaines et usages
 - ❖ Ambiances paysagères existantes et souhaitées
 - ❖ Mobilités (piétons, PMR, vélo, ...)
 - ❖ Géométrie de l'espace public
 - ❖ Réseaux
- **Elaboration de scénarii pour chaque « ligne cyclable » en faisant une analyse multicritère**
- **Préfiguration de l'aménagement de la « ligne cyclable » sous forme d'intention architecturale et paysagère**

Merci pour votre attention

VILLE DE NIORT
&
niort agglo
Agglomération du Niortais

Communauté d'Agglomération du Niortais

140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex – tél. 05 17 38 79 00

Courriel : agglo@agglo-niort.fr – www.niortagglo.fr